

■ **Banque d'Investissements Privés**, à Genève, société anonyme dissoute sans liquidation au sens de l'art. 748 CO (FOSC du 28.01.1998, p. 656). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.
Journal no 10695 du 11.10.2002
(00690076 / CH-660.0.062.954-1)